

Cerveau et Droit

Conférence (en présentiel)

GPS :

Le 18 mars 2023 | 18h30

Depuis toujours l'être humain a inventé des outils qui lui permettent d'interagir avec le monde qui l'entoure pour améliorer son confort et alléger sa charge de travail. L'avènement du numérique depuis environ un siècle a apporté de grands bouleversements dans notre vie quotidienne. Au cours des années 1970 est apparue une nouvelle technologie l'interface cerveau-machine (ICM), un système de liaison directe entre un cerveau et un ordinateur ou une Intelligence Artificielle (AI), permettant à un individu d'effectuer des tâches uniquement par la pensée ou d'améliorer ses capacités cérébrales. Mais l'idée de greffer des dispositifs numériques directement dans le cerveau s'est développée au même moment comme le montre le roman de Michael Crichton "L'homme Terminal" paru en 1972. Cette technologie semble aujourd'hui pouvoir devenir une réalité comme le promet la société Neuralink fondée par Elon Musk. Bien que très prometteuse, elle amène des questionnements éthiques, moraux et légaux. Dans l'"Homme Terminal" le patient implanté devient "une machine à tuer"... Se pose alors la question de comment donner un cadre légal à l'utilisation d'une telle technologie pour qu'elle reste bénéfique à l'humanité ? C'est de cela que discuterons nos conférenciers lors de ce débat.

Orateur(s)

Jérémie Mattout, Chargé de recherche
Inserm, Centre de Recherche en
Neurosciences de Lyon Inserm INSERM
U1028 - CNRS UMR 5292 - UCBL -
UJM. Equipe Computation, Cognition &
Neurophysiologie|Jan Kleijssen,
Directeur Société de l'information -
Lutte contre la criminalité - Direction

générale Droits de l'Homme et Etat de
droit - DGI - Conseil de l'Europe, F -
67075 Strasbourg Cedex|Daniel R.
MESTRE Directeur de recherche CNRS,
Institut des Sciences Mouvement, (ISM,
UMR 7287 CNRS/Aix-Marseille
Université), Directeur du Centre de
Réalité Virtuelle de la Méditerranée
(CRVM), 163 Avenue de Luminy, 13009
Marseille

Partenaires de l'événement

BMVR Alcazar